



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2060

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musées d'histoires et de sociétés et la compagnie Oopsie dans le cadre du lancement d'une nouvelle offre culturelle à Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2060 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEES D'HISTOIRES ET DE SOCIETES ET LA COMPAGNIE OOPSIE DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE CULTURELLE A LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le pôle des Musées d'histoires et de sociétés de la Ville de Lyon regroupe quatre musées de France autour d'un projet scientifique et culturel commun, à savoir :

- Gadagne et ses deux musées, Musée de l'histoire de Lyon et Musée des arts de la Marionnette ;
- le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique (MICG) ;
- le Musée de l'automobile Henri Malartre.

Les Musées d'histoires et de sociétés de la ville de Lyon ont été contactés par la société "Oopsie" qui souhaite proposer aux particuliers un abonnement mensuel à une offre culturelle locale, composée notamment de places de spectacles et d'invitations à des activités culturelles.

La société "Oopsie" propose de communiquer auprès de ses abonné-es à travers ses différents canaux de communication (blog, réseaux sociaux, lettre d'information numérique) pour chacune des expositions ou refonte de parcours permanents à venir au sein des Musées d'histoires et de sociétés (MHS) de la Ville de Lyon :

- pour le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, la communication portera notamment sur l'exposition *Bijou Bijoux*, à partir du 9 novembre, exposition qui propose une approche inédite, sentimentale et surprenante de l'univers du bijou par le prisme des livres et de documents imprimés, puis à compter du 7 avril 2023, le musée se remplira de couleurs avec l'exposition *RVB* (Rouge Stephen King, Vert Véronèse, Bleu Maggie Nelson).
- pour Gadagne, la communication portera sur le renouvellement du parcours d'exposition du Musée des arts de la marionnette dans le cadre de *la Virevolte*, ouvert depuis le 15 juin dernier ainsi que sur le nouveau volet du parcours permanent du Musée d'histoire de Lyon « *Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière* » qui ouvrira le 18 novembre 2022.
- pour le Musée Henri Malartre, la communication visera à promouvoir le site du musée et sa collection d'automobiles anciennes de 1890 à 1987, de motos, de cycles et de transports en commun et des animations « *ça roule !* » proposées aux visiteurs dans le parc du musée.

Afin de faire découvrir les établissements culturels composant le pôle des musées d'histoires et de sociétés de la ville de Lyon au public le plus large et d'assurer la promotion de leur actualité, il est proposé de mettre en place un parrainage avec la société Oopsie, selon les termes suivants:

Apport de la société Oopsie	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p><u>Promotion des expositions et parcours permanents de chaque site composant le pôle des musées d'histoires et des sociétés de la ville de Lyon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rédaction d'un article sur le blog https://blog.oopsie.fr/decouvrir-lyon/ - relai de l'article dans la lettre d'information numérique mensuelle Lyonnaise - publication de l'article sur la page Facebook Oopsie Box Lyon - publication Instagram sur la page Oopsie Box Lyon <p><u>Valorisation totale de l'apport du parrain : 158,66 €HT (TVA 20%) x 3 = 476€HT</u></p>	<p><u>Pour Gadagne :</u> 20 billets d'entrée individuelle au prix public unitaire de 8 € pour Gadagne (MAM+MHL) au bénéfice des abonné-es Oopsie Box</p> <p><i>Valorisation à 160 € nets de TVA</i></p> <p><u>Pour le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique :</u> 20 billets d'entrée individuelle avec accès à l'exposition permanente au prix public unitaire de 8 €</p> <p><i>Valorisation à 160 € nets de TVA</i></p> <p><u>Pour le Musée de l'automobile Henri Malartre :</u> 26 billets d'entrée individuelle avec accès à l'exposition permanente au prix public unitaire de 6 €</p> <p><i>Valorisation à 156 € nets de TVA</i></p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la ville de Lyon : 476 € nets de TVA</u></p>

Les modalités de ce parrainage sont précisées dans le projet de convention ci-après annexé.

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon - Musées d'histoires et de sociétés et la société OOPSIE est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 476 €(soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées au budget 2022 nature 6231, programme EXPOMH.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 476 € non soumis à TVA seront imputées au budget 2022, nature 7062 programme EXPOMH.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET